



PROPOSITION VISANT A ALIGNER LES CYCLES DU PROGRAMME, DU BUDGET ET DE LA STRATEGIE A MOYEN TERME

1. Lors de la présentation du Projet de Programme (2014–2017) et de Budget (2014–2015) à la 49^{ème} session du Conseil scientifique en janvier 2013 (voir document GC/55/7), le Secrétariat a souligné un certain nombre d'incohérences dans la planification des différents cycles du CIRC. Le Conseil scientifique a reconnu la nécessité de trouver une solution et a ainsi demandé au Conseil de Direction d'accepter l'extension d'un an de la Stratégie à moyen terme (2010–2014). Le présent document explique le problème rencontré et propose une solution au Conseil de Direction.

2. Les incohérences sont dues à l'absence d'alignement entre eux des cycles budgétaires biennaux, du programme de travail validé, de la Stratégie à moyen terme et du mandat du Directeur du CIRC. Cela crée à la fois des périodes de chevauchement et des périodes qui ne sont pas couvertes par les projets validés en cours. En voici quelques exemples :

- Le CIRC fonctionne avec des Projets de programme qui couvrent des périodes de quatre ans, tandis que les budgets sont établis pour deux ans seulement ;
- La documentation de chaque Projet de Programme couvre deux ans du précédent (par exemple, le Projet de Programme pour la période 2010–2013 a été validé en 2009 ; celui pour la période 2012–2015 l'a été en 2011 et cette année, le Conseil de Direction étudie le Projet de Programme pour la période 2014–2017) ;
- Depuis peu, le CIRC fonctionne en suivant une Stratégie à moyen terme de cinq ans, calculée pour démarrer la deuxième année du mandat du Directeur. En principe, chaque nouvelle Stratégie à moyen terme devrait être discutée par le Conseil scientifique au mois de janvier (c'est-à-dire le mois où le Directeur prend ses fonctions), puis être approuvée par le Conseil de Direction au mois de mai. Dans la pratique, il est nécessaire de retarder l'approbation d'un an pour donner au nouveau Directeur le temps de rédiger sa nouvelle stratégie au cours de la première année de son mandat. La stratégie est de fait validée après coup par le Conseil scientifique et le Conseil de Direction pendant la deuxième année du mandat du Directeur ;
- Ces différentes périodes se traduisent par le fait que deux des trois Projets de programme soumis au Conseil de Direction couvrent une période non comprise dans la Stratégie à moyen terme (voir Annexe). Ainsi, l'actuelle Stratégie à moyen terme est en place jusqu'en 2014, alors que le Projet de Programme court jusqu'en 2017 et le budget jusqu'en 2015.

Voir les représentations graphiques des chevauchements en Annexe ci-dessous

3. Le Secrétariat a envisagé différentes options pour essayer d'aligner les trois variables en question, à savoir le budget biennal, le cycle du Projet de Programme et la durée de la Stratégie à moyen terme, tout en tenant compte du mandat du Directeur. Il propose donc que les priorités suivantes figurent en cas de changement :

- Les cycles de Projet de Programme ne doivent pas se chevaucher ;
- Les Projets de Programme doivent s'appuyer sur la Stratégie à moyen terme et être correctement référencés dans la documentation correspondante ;
- La stratégie à moyen terme doit correspondre au mieux à la période couvrant les Projets de Programme ;
- La stratégie à moyen terme doit correspondre au mieux à la période du mandat du Directeur ;
- Les nouveaux Directeurs doivent avoir assez de temps pour préparer correctement la Stratégie à moyen terme du Centre.

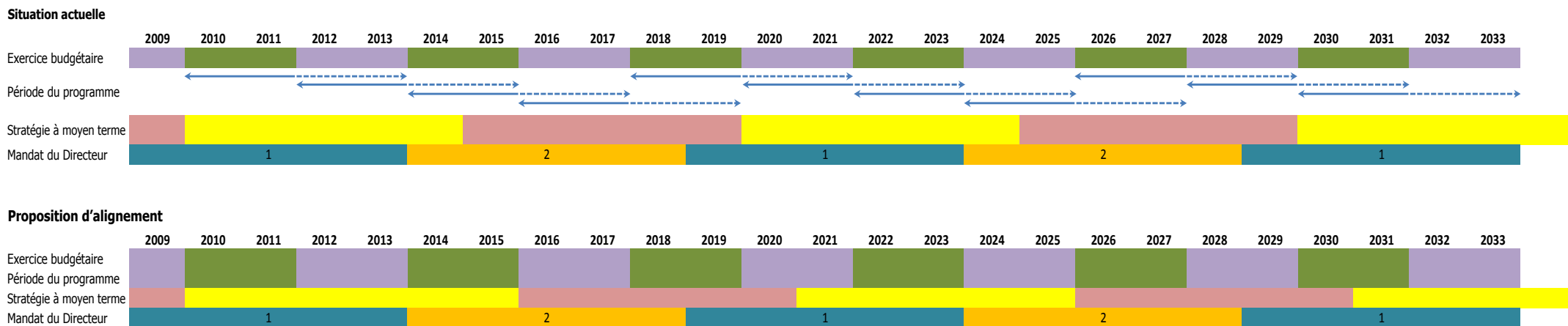
4. Gardant ces principes à l'esprit, le Secrétariat propose de mettre en place les mesures suivantes, lesquelles respectent les Statut et règlements du Centre ainsi que la Résolution GC/13/R3 qui définit les normes de présentation des cycles de planification du CIRC :

- A partir de 2016, le Projet de Programme ne comprendra que les deux années concernées par la proposition de budget soumise dans le même document (le document soumis au Conseil de Direction en mai 2015 portera le nom de « Projet de Programme et de Budget 2016–2017 ») ;
- Le Directeur préparera la Stratégie à moyen terme de cinq ans au cours de la première année (qu'il s'agisse de son premier ou de son second mandat), pour examen par le Conseil de Direction au mois de mai de l'année suivante ; elle sera formellement mise en œuvre deux ans pleins après sa prise de fonctions à la tête du Centre ;
- Afin que le Projet de Programme corresponde à une Stratégie à moyen terme valide et qu'il soit aligné sur la deuxième année du mandat du Directeur, la Stratégie à moyen terme actuelle doit être prolongée d'un an, comme l'a recommandé le Conseil scientifique lors de sa 49^{ème} session. Elle couvrirait ainsi la période 2010–2015 et la prochaine Stratégie à moyen terme couvrirait la période 2016–2020. Ceci étant proposé, le Conseil de Direction peut alternativement préférer raccourcir (à quatre ans) ou rallonger (à six ans) le nombre d'années couvertes par la Stratégie à moyen terme.

5. Le Conseil de Direction est prié d'entériner la proposition visant à aligner les différents cycles, y compris le raccourcissement du Programme à deux ans et l'extension d'un an de la Stratégie à moyen terme actuelle, soit sur la période 2010–2015.

Annexe

Représentation graphique des chevauchements des cycles du Programme, du Budget et de la Stratégie à moyen terme



- **Situation actuelle :**

- ✓ Les programmes s'étendent sur quatre ans alors que les cycles budgétaires durent deux ans ;
- ✓ Les cycles du programme se chevauchent tous les deux ans ;
- ✓ La Stratégie à moyen terme de cinq ans commence lors de la 2^{ème} année du mandat du Directeur ;
- ✓ La Stratégie à moyen terme se termine au milieu de certains cycles de programme (durant les mandats du Directeur).

- **Proposition d'alignement :**

- ✓ Programme et budget seront alignés en cycles de deux ans ;
- ✓ Le Directeur prenant ses fonctions bénéficie de la 1^{ère} année pour préparer la Stratégie à moyen terme de cinq ans dont la mise en œuvre démarrera à la fin de la deuxième année ;
- ✓ Le Conseil de Direction pourra approuver la stratégie avant sa mise en œuvre ;
- ✓ L'actuelle Stratégie à moyen terme sera allongée d'un an (jusqu'à 2015) pour correspondre au Projet de Programme et de budget et permettra au nouveau Directeur de préparer la nouvelle Stratégie à moyen terme.